

Liste d'éligibilité pour la séance d'affectation du 25 juin 2026

Qualifications et exigences requises pour les postes du services directs aux élèves

Classes d'emplois	Qualifications requises	Exigences particulières
Technicienne ou technicien en service de garde et en milieu scolaire	Diplôme d'études collégiales en techniques d'éducation à l'enfance.	La réussite du test de français est obligatoire pour être éligible à cette classe d'emplois.
Technicienne ou technicien de travail social	Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en travail social ou être titulaire d'une scolarité équivalente en psychoéducation ou en criminologie ou un certificat en travail social combiné avec un diplôme d'études collégiales.	Pour les postes en toxicomanie, une année d'expérience en toxicomanie notamment en animation, en accompagnement et en prévention. La réussite du test de français est obligatoire pour être éligible à cette classe d'emplois.
Technicienne ou technicien en éducation spécialisée	Diplôme d'études collégiales en techniques d'éducation spécialisée, en travail social ou en réadaptation et justice pénale, ou un baccalauréat en psychoéducation, en psychologie ou en travail social.	La réussite du test de français est obligatoire pour être éligible à cette classe d'emplois.
Préposé(e) aux élèves handicapés	DEP en assistance à la personne en établissement de santé <u>ou</u> DES et 1 an d'expérience pertinente.	N/A
Éducateur(trice) en milieu scolaire	DES et AEP en service de garde + 1 an d'expérience + secourisme.	N/A
Éducateur(trice) en milieu scolaire, classe principale	DES et AEC en service de garde + 4 ans d'expériences + secourisme ou DES et AEP en service de garde + 5 ans d'expériences + secourisme.	N/A

N.B. L'AEC (attestation d'études collégiales), qui est une formation d'une année, n'est pas l'équivalent d'un diplôme d'études collégiales.